



Monsieur le Président de l'A.FR.AV
Monsieur Régis RAVAT
Association Francophonie Avenir (A.FR.AV)
2811 Chemin de Saint-Paul – Parc Louis Riel
30 129 MANDUEL

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : réponse à votre courrier du 29 mars 2016

GOIN, le **14 AVR. 2016**

Monsieur le Président de l'A.FR.AV,

Par courrier en date du 29 mars 2016, vous nous interpelez en qualité de Responsable légal de l'Aéroport Metz Nancy Lorraine et mettez en cause l'utilisation de la dénomination « Lorraine Airport ».

J'attire votre attention sur le fait que notre dénomination « Lorraine Airport » est uniquement utilisée dans le champ de nos autorisations pour l'appellation commerciale de la plateforme aéroportuaire. L'appellation « Metz Nancy Lorraine » demeure pour la partie officielle, publique et aéronautique de cette même plateforme.

Par ailleurs, ce choix stratégique permet l'affirmation de notre plateforme aéroportuaire dans une sphère éminemment internationale et aux standards anglophones. En aucun cas, il ne s'agit d'un mépris de notre langue française à laquelle l'établissement public Metz Nancy Lorraine voue un profond respect. A cet effet, nous vous faisons part que la localité de notre aéroport se trouve à GOIN formulé avec cet orthographe.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président de l'A.FR.AV, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le Directeur Général de l'EPMNL
Françoise HERMENT